

Image not found or type unknown



Jugement en cour de délibéré(OQTF)

Par **seedorf**, le **01/04/2014** à **10:47**

Salut, j'aimerais avoir quelques précisions à ma requête concernant l'annulation de l'OQTFsvp: c'est depuis le 22 janvier 2013 que l'audience a été faite et jusqu'à ce jour le tribunal n'a encore pas tranché et je ne sais pourquoi ça tarde. Il y a-t-il un délai pour rendre un jugement? Et c'est dit à quoi ce retard? Aidez-moi svp.